

## Drogue

# Les fumeurs de cannabis ne risqueront plus qu'une simple amende d'ordre

**Le Conseil des Etats accepte d'abolir les poursuites pénales pour 10 grammes de cannabis, sauf pour les mineurs**

Patrick Chuard Berne

S'adonner à la fumette restera un délit, mais ce ne sera plus un crime. Après le Conseil national en mars, la Chambre des cantons a accepté hier de faire preuve de clémence à l'égard des adeptes du chanvre. Les simples consommateurs seront punis d'une amende, comme pour les infractions routières. Finie la dénonciation pénale, qui pouvait les envoyer devant un juge. Mais cette libéralisation ne s'appliquera qu'aux personnes majeures en possession de 10 grammes «d'herbe» au maximum.

L'un des buts premiers de cette réforme sera d'unifier les pratiques. «A Fribourg, une personne pincée avec moins de 10 grammes risque de déboursier 50 francs, alors qu'elle encourt 3000 francs au Tessin», a rappelé le sénateur Urs Schwaller (PDC/FR). L'autre objectif est d'apporter une réponse pragmatique à un fait de société (il y aurait 300 000 consommateurs en Suisse) en permettant à la justice de se concentrer sur les dealers et les acteurs importants du



L'un des buts premiers de la réforme sera d'unifier les pratiques. AFP

marché. Tous les partis y sont favorables, sauf l'UDC et l'Union démocratique fédérale (UDF).

## Montant débattu

Le montant de l'amende a été longuement débattu. La majorité des Etats a estimé que 100 francs sont une somme adaptée, alors que le Conseil national avait opté pour

200 francs. Les élus de gauche ont essayé de faire baisser cette somme à 50 francs. «Je reste partisan d'une amende à 50 francs, car avec un montant trop élevé, on risque de renforcer la consommation clandestine, ce qui serait contre-productif», a expliqué Liliane Mauray Pasquier (PS/GE). Le Conseil fédéral a refusé de

s'en mêler. «C'est une décision politique, faites au mieux», a dit Alain Berset aux sénateurs.

La limite des 10 grammes a fait aussi débat. «Avec les nouvelles variétés de chanvre indoor, cela représente une grande quantité qui n'a plus rien à voir avec le

cannabis cultivé à l'extérieur», a plaidé le Schwytzolois Peter Föhn (UDC), sans succès.

L'autre grande question était: faut-il laisser aux pandores la liberté de verbaliser dans les cas bénins? «Ce serait contradictoire d'unifier la procédure et de laisser

en même temps une marge de manœuvre aux polices», a prévenu Alain Berset. Appel entendu. Les consommateurs sont prévenus: faire tourner un joint sans discrétion en présence d'un policier leur vaudra une bûche à coup sûr.

## Un bon signal pour la prévention

### La décision du Parlement est-elle un mauvais signal pour la prévention?

Non, au contraire, ce projet va dans la bonne direction et nous en sommes satisfaits. Ouvrir une procédure pénale pour une consommation de cannabis n'est pas forcément crédible pour les jeunes. Cela peut même être un obstacle pour la prise en charge des personnes qui ont des problèmes de dépendance: elles ont tendance à fuir des offres de soutien par peur de la pénalité. Infliger des amendes d'ordre est plus cohérent et va clarifier les choses. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes ne savent même pas exactement si c'est permis ou interdit.

### Ne prend-on pas le risque de banaliser les drogues?

Je ne le pense pas. Le message qui sera donné est que le cannabis reste illicite et que sa consommation vaudra clairement une amende. On continue d'affirmer un interdit, mais la punition sera plus mesurée.

### Avec cet allègement de la répression, doit-on craindre une hausse de la consommation?

C'est peut-être le contraire: en augmentant la répression, on ne fait que dégrader la situation sociale des consommateurs, ce qui risque de rendre l'arrêt de la consommation plus difficile. Les chiffres disponibles montrent

que les pays qui répriment le moins la consommation en Europe, comme le Portugal ou les Pays-Bas, sont ceux qui enregistrent la consommation la plus faible parmi les jeunes. En France, c'est le contraire qui se passe. On sait que cela fait parfois partie du parcours de l'adolescent d'adopter un comportement à risques et de tester ses limites. A nous d'envoyer des messages crédibles qui puissent encadrer ces comportements. Si on présente le cannabis comme un produit diabolique qui va mener ses consommateurs vers l'héroïne, on décrédibilise notre message, car la réalité démontre le contraire. P.C.

## «L'internement des requérants est une atteinte grave aux droits humains»

**Pour Martine Brunshawig Graf, l'idée proposée par l'UDC d'interner des requérants est irrecevable et inutile**

Pas question d'exclure de la procédure d'asile les requérants d'asile criminels ni de les placer, avec les récalcitrants, dans des centres d'internement. Hier, la réponse du Conseil fédéral aux nouvelles propositions de l'UDC a été cinglante. «Ce type de mesure n'est pas possible dans un Etat de droit», a commenté le gouvernement. Un avis partagé par la présidente de la Commission contre le racisme, Martine Brunshawig Graf. Interview.

**Pourquoi l'internement des requérants criminels et récalcitrants n'apporterait-il rien?**

La Suisse possède déjà un dispositif pour criminels, des prisons destinées à des gens qui ne sont de toute façon pas censés se balader dehors. Je ne vois pas ce que l'internement apporterait de plus. Ensuite, cette proposition englobe aussi les demandeurs d'asile qui refusent de rentrer chez eux. Ici encore, nous possédons des dispositifs, comme les renvois forcés. Mais le problème avec les récalcitrants, c'est que, pour la majorité d'entre eux, la Suisse ne possède pas les accords de réadmission nécessaires pour les réexpédier dans leur pays. Qu'advient-il d'eux, avec cette solution? Va-t-on les laisser enfermés indéfiniment, sans perspectives de sortir, vu



Martine Brunshawig Graf, présidente de la Commission contre le racisme. PATRICK MARTIN

qu'il est impossible de les renvoyer? Ces gens n'ont pourtant tué personne! Une privation de liberté est loin d'être anodine. C'est une atteinte grave aux droits humains.

**Quelle solution préconisez-vous alors que les centres d'accueil débordent?**

La priorité est de s'occuper de ces accords de réadmission et de l'accélération des procédures, qui sont extrêmement longues. On peut comprendre qu'une personne qui est restée 4 ou 5 ans en Suisse n'ait plus envie de repartir. Cela n'en fait pas un criminel pour autant.

**Liberté de mouvement limitée, aide d'urgence pour tous, puis internement... Pourquoi cette déferlante de propositions contraignantes?**

Le discours des autorités est problématique. Elles sont tellement

pressées de trouver une solution, de répondre à l'exaspération des gens, qu'elles entrent dans la spirale du durcissement. Mais serrer la vis ne porte pas ses fruits. Je m'étais d'ailleurs opposée au dernier durcissement de la loi. J'ai prévenu que les gens allaient être déçus, car les expériences passées ont démontré que ce n'était pas efficace pour enrayer le flot d'immigrés. Et c'est effectivement ce qui s'est produit. Mais il est vrai que le mécontentement est réel. Les gens ont l'impression que les autorités ne parviennent pas à gérer la situation. Le problème, c'est que l'on a procédé à des économies de moyens pendant une période où les demandes avaient diminué. Aujourd'hui, avec cette nouvelle affluence de dossiers, le Tribunal administratif fédéral n'a plus les moyens de les traiter dans un délai raisonnable.

**La faute aux discours de l'UDC?**

Je ne vais chercher des poux à personne. Je dis juste que les accords de réadmission ont été longtemps mis de côté. C'est effectivement moins sexy de parler aux gens d'accélération de procédure et accords de réadmission plutôt que de durcissement. Mais je tiens à rappeler que, contrairement au discours dominant, ces réfugiés, économiques ou non, ne viennent pas de gaité de cœur. Ils viennent en Suisse trouver une autre vie, et malheureusement, nous n'avons pas la capacité de tous les accueillir. Il s'agit cependant de les traiter avec dignité et respect, quelle que soit l'issue de la procédure. Lucie Monnat

PUBLICITÉ

**ALIGRO PRÉSENTE**

**EAU MINÉRALE EVIAN**      **OÛL-DE-PERDRIX CHANTEPERDRIX**      **ICE TEA LIPTON**

**BASIC INSTINCT**

**BIÈRE HEINEKEN**  
**18.90\*** / 24x25cl  
 au lieu de 27.40  
 \*AVEC LA CARTE GOURMANDS

OSCAR DE LA FRAÎCHEUR ET DES PETITS PRIX

**LE PLUS GRAND CHOIX DE BOISSONS AUX MEILLEURS PRIX À L'AFFICHE JUSQU'AU 9 JUIN 2012**

**ALIGRO**

À voir absolument.